

**PROCES-VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 novembre 2015

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 14 présents : 14 représentés : -

Présents : Mme STURTZER Myriam, M. WENDLING Jean-Paul, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M. METTER Joseph, Mme DONATI Sabine, Mme SEIBERT Estelle, M. CELKA Christophe, Mme SIMON Frédérique, M. ROCHE Nicolas, Mme REYMANN Anne, M. SIMON Edmond, M. SCHALCK Marc, Mme MEHL Véronique.

N° 2015-55 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

N° 2015-56 : Révision des loyers des logements

Monsieur le Maire explique aux Conseillers que les loyers des logements qui appartiennent à la Commune n'ont pas été revus depuis 2012. Il propose de les réviser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer les nouveaux loyers applicables à compter du 1^{er} janvier 2016, comme suit :

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
- Loyer du logement du rez-de-chaussée du n° 5, rue de l'école à Dauendorf	342 €	352 €
- Loyer de chacun des 2 logements du 1 ^{er} étage du n° 5, rue de l'école à Dauendorf	128 €	132 €
- Loyer du logement du 1 ^{er} étage de l'école de Neubourg (l'avance sur charges reste fixée à 100 €)	417 €	429 €

N° 2015-57 : Rapport d'activités de l'année 2014 du SIVOM

Conformément à la législation en vigueur, Mme Gabrielle LANOIX, Adjoint au Maire soumet aux conseillers le rapport d'activités 2014 du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et environs. Déléguée de notre Commune au sein du dit Syndicat, Mme Gabrielle LANOIX, Adjoint au Maire, donne toutes les explications nécessaires.

Le Conseil Municipal :

- prend acte du rapport ;
- n'a pas de remarques particulières à formuler quant à son contenu.

N° 2015-58: Décision modificative de crédits n° 1

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'au vu de l'avancement du chantier de rénovation des écoles de Dauendorf et de Neubourg, des travaux nécessaires et supplémentaires ont du être effectués.

Pour régulariser la situation comptable, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la décision modificative n° 1 du budget de l'exercice 2015, conformément au tableau ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2015					
<i>Section d'investissement</i>					
Imputation Art.	Libellé de l'article	Crédits prévus B.P. 2015	D.M. N° 1		TOTAL GENERAL
			recettes	dépenses	
21312	Bâtiments scolaires	350 000 €		+ 50 000 €	400 000 €
1641	Emprunts en euros	430 000 €	+ 50 000 €		480 000 €
TOTAL			50 000 €	50 000 €	

N° 2015-59 : Location terres communales

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la commune a été saisie par lettre recommandée datée du 14 novembre 2015, d'un courrier de M. WECKEL Maxime, par lequel il rappelle l'article L415-15 du code rural qui lui donne priorité sur l'ensemble des parcelles agricoles mises en location par notre commune suite à la résiliation du bail de M. LUTZ Robert.

En date du 29 octobre 2015 le conseil municipal avait décidé d'attribuer les terres comme suit :

Section	Parcelles	Commune et lieu-dit	superficie	Preneur
63	41	Dauendorf : Schmittabwand	46 a 51 ca	M. WECKEL Maxime
64	44	Dauendorf : Steingebiss	11 a 20 ca	M. KRAENNER Eric
1	76	Niedermodern : Wald	56 a 00 ca	M. WECKEL Maxime
1	76	Niedermodern : Wald	30 a 00 ca	M. WECKEL Maxime

Lorsque le conseil municipal a pris la décision d'attribuer la parcelle n° 44 de la section 64, c'était au vu de la petite taille de cette parcelle, qu'il a jugé logique et évident de l'attribuer à M. KRAENNER Eric qui exploite la parcelle attenante.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de ne pas donner une suite favorable à la demande de M. WECKEL et leur demande de confirmer la décision du 29 octobre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de M. WECKEL Maxime et confirme la décision du 29 octobre 2015.

N° 2015-60 : Choix de l'architecte : construction d'une salle de répétition accolée à la salle Concordia de Dauendorf

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la délibération du 29 juin 2015, relative au projet d'extension de la salle Concordia, pour réalisation d'une salle de répétition pour l'Harmonie locale.

Une consultation a été lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre le 06 novembre 2015. Trois offres d'honoraires ont été remises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de répétition accolée à la salle Concordia de Dauendorf à M. KLIPFEL Marc, Architecte DPLG de Haguenau pour un taux de rémunération de 12 % HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et marchés correspondants ainsi que toutes autres pièces afférentes à l'exercice de la mission ;

- impute les dépenses d'honoraires à l'article 21318 de l'exercice 2016 ;
- autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel public à la concurrence pour les divers travaux qui seront répartis en plusieurs lots.

N° 2015-61 : Avis sur le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale 2015 du Bas-Rhin

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet concernant le département du Bas-Rhin qui a été présenté le 1^{er} octobre 2015 aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 abstentions :


- décide de donner un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale 2015 du Bas-Rhin, en tant qu'il prévoit la création d'une Communauté d'agglomération de Haguenau par une fusion entre la Communauté de communes de la Région de Haguenau, la Communauté de communes de Bischwiller et environs, et la Communauté de communes du Val de Moder ;
- souhaite que, dans une logique de pertinence et d'efficacité territoriales, soit étudiée et approfondie l'éventualité d'une fusion élargie qui verrait la création d'une communauté d'agglomération composée des communautés de communes de Haguenau, Bischwiller, Brumath, Basse Zorn et Val de Moder, avec effet du 1^{er} janvier 2017.

Délibérations rendues exécutoires le 27 novembre 2015

Transmises à la Sous-Préfecture le 27 novembre 2015

Publiées le 27 novembre 2015

Le Maire :

The image shows the official seal of the Municipality of Dauendorf, Bas-Rhin, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE DAUENDORF' and 'BAS-RHIN'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

